

**COMITE DE BAIE
DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR**

Mél : contratdebaie@metropoletpm.fr

REUNION DU COMITE DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR

Jeudi 11 juillet 2024 à 9:30, à La Garde (Salle Justin MUSSOU)

REUNION ORGANISEE PAR	Métropole Toulon Provence Méditerranée - DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
TYPE DE REUNION	Réunion du Comité de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or
REDACTEUR COMPTE-RENDU	Laure MARAVAL, Métropole Toulon Provence Méditerranée
PARTICIPANTS	Cf. annexe
PIECES JOINTES	Diaporama présenté en séance Modèles des fiches-actions à remplir pour la phase 2

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le dernier Comité de Baie
2. Construction de la phase 2 (2025-2027) du Contrat de Baie
3. Présentation des orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC
4. Présentation du nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement climatique (2024-2030) pour le bassin Rhône Méditerranée (PBACC)

Accueil par M. VINCENT, Président du Comité de Baie

M. VINCENT (Président du Comité de Baie) accueille les participants à ce Comité de Baie qui est organisé de manière un peu exceptionnelle à cette période de l'année puisque les acteurs du Comité de Baie ont généralement l'habitude de se retrouver en fin d'année pour la présentation du bilan de l'année écoulée et des perspectives de l'année à venir.

Il rappelle que le Contrat de Baie a été signé il y a un an déjà au Fort du Cap Brun, le 22 juin 2023, pour une période de 5 ans (2023-2027) et qu'il se décompose en deux phases : une première phase de deux ans (2023-2024) et une deuxième phase de trois ans (2025-2027).

Il évoque le travail de construction de la phase 2 (2025-2027) du Contrat de Baie qui justifie la tenue de cette réunion et à l'occasion de laquelle les contours de cette étape seront expliqués par la Cellule d'animation.

M. VINCENT présente ensuite l'ordre du jour de la réunion qui s'organisera autour de la présentation des éléments de bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le dernier Comité de Baie, du travail de construction de la phase 2 (2025-2027) du Contrat de Baie, de l'intervention de Mme EL MESAUDI qui présentera les orientations du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC et le nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement climatique (2024-2030) pour le bassin Rhône Méditerranée (PBACC).

M. VINCENT fait ensuite part à l'Assemblée des personnes qui se sont excusées pour leur absence à la réunion de ce jour et laisse la parole à la Cellule d'animation du Contrat de Baie pour la présentation des actions menées depuis le dernier Comité de Baie.

1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le Comité de Baie du 18 décembre 2023

Mme ROUX (Métropole TPM) présente le bilan des travaux réalisés depuis le dernier Comité de Baie (cf. diaporama joint), structurés autour d'actions visant à assurer :

- ☞ Le développement de la communication pour faire connaître la démarche (création d'une vidéo, diffusion de la 2^{ème} lettre d'information, publications sur les réseaux sociaux, interventions externes et présences sur les salons) ;
- ☞ Le lancement des échanges avec les maîtres d'ouvrage pour la construction de la phase 2,
- ☞ L'animation des instances de gouvernance (2 réunions du Conseil Scientifique, 1 réunion du Comité Technique et Financier et 1 réunion du Comité de Baie),
- ☞ Le suivi des actions de la programmation,
- ☞ La participation à des journées externes et de la préparation d'actions de communication en cours (Fête de l'Eygoutier, etc.).

Mme ROUX présente ensuite le projet de mise en place, cet automne, d'un groupe de travail transversal sur le thème « Economies d'eau et sobriété des usages » qui sera animé par l'équipe Contrat de Baie en réponse au contexte prégnant de raréfaction de la ressource en eau, aux stratégies déployées (Plan national Eau, Plan régional Or Bleu, étude Var Eau 2050, etc.) et aux initiatives locales émergeant sur le territoire du Contrat de Baie.

Elle laisse ensuite la parole à **Mme MARAVAL** pour présenter le travail de construction de la phase 2 du Contrat de Baie.

2. Construction de la phase 2 (2025-2027) du Contrat de Baie

Mme MARAVAL (Métropole TPM) poursuit en rappelant les chiffres clés du Contrat de Baie ainsi que son arborescence, et présente les différentes étapes de la préparation de la phase 2 de la programmation qui démarrera en 2025 pour 3 ans.

En synthèse (cf. diaporama joint) :

La préparation de cette nouvelle phase (2025-2027) du Contrat de Baie s'organise à deux niveaux :

❶ **La construction du programme d'actions [2025-2027] :**

Pour cela, un premier travail préalable a été mené par la Cellule d'animation du Contrat de Baie au cours du printemps 2024 pour identifier les sujets prioritaires qui devaient faire l'objet de nouvelles fiches-actions en phase 2. Ce travail a été réalisé à partir du programme de mesures du SDAGE et des principales recommandations du Comité d'Agrément qui, dans sa délibération du 25 novembre 2022, avait notamment insisté sur le besoin en phase 2 de :

- décliner intégralement le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (SDAGE 2022-2027) pour l'atteinte du bon état des masses d'eau,
- intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (PBACC), en animant le réseau d'acteurs autour de ces enjeux,
- impliquer plus fortement le grand public à travers une démarche citoyenne participative.

Dans un second temps, la Cellule d'animation a informé (en avril) les membres du Comité de Baie du lancement de la démarche, a affiné le cadre d'inscription des nouvelles actions à la phase 2 et a commencé à organiser des rendez-vous bilatéraux avec les maîtres d'ouvrage actuels du Contrat ainsi que les nouvelles structures ayant fait part de leur intérêt à porter des actions en phase 2. Cette étape débouchera sur la rédaction des fiches-actions détaillées dont la **date limite d'envoi à la Cellule d'animation du Contrat de Baie est fixée au 15 octobre 2024.**

❷ **La construction de la nouvelle contractualisation financière [2025-2027] :**

La construction de ce programme d'actions (2025-2027) et la rédaction de l'ensemble des fiches-actions détaillées permettront aux partenaires financiers (Agence de l'eau RMC, Région Sud PACA, Département du Var) d'apporter une première analyse, courant octobre-novembre, des possibilités de soutien financier et de leur taux d'intervention. Un travail sera également mené sur les aides exceptionnelles liées à cette nouvelle contractualisation.

Puis les fiches-actions seront ensuite finalisées avec les maîtres d'ouvrage et le tableau des actions de la phase 2 sera soumis pour validation aux membres du Comité de Baie début 2025. L'avenant au document contractuel ainsi que les délibérations afférentes seront aussi à rédiger à partir du mois de novembre et seront à consolider avec les partenaires début 2025.

Enfin, ce travail sera mené en parallèle du bilan de l'année 2024 et du bilan de la phase 1 (2023-2024) du Contrat de Baie qui sera présenté début 2025.

Echanges

Mme ROUX intervient en complément de cette présentation et invite les maîtres d'ouvrage proposant de nouvelles actions à bien prendre le soin de détailler leur fiche-action afin que les organismes co-financeurs aient bien toutes les informations nécessaires pour analyser l'éligibilité des projets et évaluer au mieux leur niveau d'intervention.

Mme EL MESAUDI (Agence de l'eau RMC) revient sur la nécessité d'indiquer, dans chaque fiche-action, les années d'engagement (2025, 2026 ou 2027) de chaque projet prévu pour la phase 2 du Contrat de Baie. Elle précise en effet que l'Agence de l'eau RMC a besoin de ces informations pour réserver les budgets annuels correspondants mais que si l'action n'est pas engagée lors de l'année prévue dans la fiche-action, elle ne perd pas pour autant son éligibilité mais elle n'est plus prioritaire, c'est-à-dire qu'elle sera accompagnée seulement si la disponibilité budgétaire du 12^{ème} programme sur cette ligne est suffisante.

Ceci n'est toutefois pas valable pour les actions qui feront l'objet d'une aide exceptionnelle au titre du Contrat de Baie, pour lesquelles le non-respect de l'année d'engagement et/ou de la contrepartie rendra l'action inéligible aux aides.

M. DURAND (Confédération Environnement Méditerranée) souhaite savoir quelle est la structure assurant le pilotage de l'étude Var Eau 2050.

Mme ROUX répond que cette étude est sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var et propose à Mme BILLET de faire un point rapide sur cette étude.

Mme BILLET (Département du Var) indique que cette étude prospective a été lancée lors des Assises départementales de l'eau en avril 2023 et qu'elle a pour objectif d'évaluer les capacités des territoires à satisfaire les besoins en eau à l'horizon 2050, tous usages confondus, et à évaluer leur vulnérabilité au changement climatique. Elle ajoute que cette étude est menée en partenariat avec le BRGM et le CEREMA, que la phase de diagnostic vient de s'achever (elle a été présentée lors de la conférence départementale du 7 mai dernier) et qu'elle s'est poursuivie par une phase de huit rencontres territoriales, menées à l'échelle des territoires de SCoT, afin d'associer à la démarche tous les acteurs de l'eau pour une gestion durable de la ressource.

M. TREDE (Fédération MART) revient sur l'organisation de l'édition 2024 de la « Fête du cours d'eau : de la source à la mer » et suggère d'organiser cet événement sur deux jours plutôt que sur une seule journée. Il propose d'y associer des bénévoles et demande ensuite si l'Agence de l'eau RMC va étudier et accompagner des études sur les polluants éternels, en particulier du TFA (acide trifluoroacétique).

Mme ROUX répond que la programmation de cette fête du cours d'eau prévue le 29 septembre 2024 est déjà bien avancée et qu'elle prévoit des activités en divers lieux du bassin versant. Elle ajoute que cet événement s'inscrit dans une période déjà bien chargée pour la Métropole TPM (Fête des Salins, Journées du Patrimoine) mobilisant d'importants moyens humains. Elle termine son propos en évoquant la possibilité, pour l'édition qui sera dédiée au Gapeau, d'organiser l'évènement sur deux journées, proportionnellement à l'envergure de son bassin versant.

Mme EL MESAUDI répond à M. TREDE que le futur programme d'intervention de l'Agence de l'eau comporte bien des aides pour l'étude et le suivi de ces polluants émergents mais que s'agissant de la molécule spécifiquement évoquée (TFA), elle n'a pas de réponse précise.

M. VINCENT soulève la question des substances per- ou polyfluoroalkyles (PFAS) et de l'obligation de suivi de ces polluants éternels au niveau des captages d'eau potable depuis janvier 2023. Il imagine que ce suivi sera étendu au sol ou encore à l'air. Il ajoute que des actions vont sûrement être engagées en ce sens par les

services de l'Etat et l'Agence de l'eau RMC et que ce sujet sera certainement abordé à l'avenir en Comité de Baie.

M. VINCENT invite ensuite Mme EL MESAUDI à présenter les orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de six ans.

3. Présentation des orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC

Mme EL MESAUDI présente les orientations du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC qui a été construit sur la base des attentes des acteurs locaux, recueillies en 2023 lors des commissions géographiques, sur la lettre de cadrage ministérielle transmise le 17 mai 2023, et sur tout le travail préparatoire interne qui a été effectué et dont l'objectif prioritaire est l'atteinte du bon état des eaux (mise en œuvre du SDAGE). Elle indique que ce nouveau programme sera validé en décembre 2024.

En synthèse (cf. diaporama joint) :

Les orientations de ce 12^{ème} programme de l'AERMC ont été présentées à la Commission géographique Littoral PACA-Durance le 12 avril dernier. Ce nouveau programme répond à 4 grands enjeux transversaux (atteindre les objectifs de bon état des milieux, adapter les territoires au changement climatique, reconquérir la biodiversité et assurer une solidarité de bassin entre les territoires) et autour de **5 objectifs stratégiques :**

1. Partager l'eau et développer la sobriété des usages,
2. Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité,
3. Améliorer la qualité des eaux des milieux,
4. Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable,
5. Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols (nouvel objectif par rapport au 11^{ème} programme).

Les sous-objectifs ainsi que les axes d'intervention sont ensuite détaillés pour chaque objectif stratégique et présentés dans le diaporama ci-joint.

D'une manière globale, l'**enveloppe budgétaire** dédiée à ce nouveau programme de l'Agence est **augmentée** de 29% par rapport au 11^{ème} programme (523 M € / an dans le 12^{ème} programme contre en moyenne 408 M € / an dans le 11^{ème} programme). Ceci est lié à la mise en œuvre du Plan Eau du Gouvernement qui permet donc une augmentation de 125 M €/an.

Enfin, ce 12^{ème} programme prévoit également une **réforme des redevances**, basée sur la valorisation des performances assainissement et réseaux d'eau potable, mais aussi sur le rééquilibrage des contributions entre les usagers et le financement du Plan Eau.

Echanges

M. TREDE questionne l'Agence de l'eau sur l'éligibilité des actions de dépollution par les macro-déchets, en particulier par les plastiques, via l'installation de filets.

Mme EL MESAUDI répond que le 12^{ème} programme prévoit bien le financement d'actions visant à réduire la pollution par les plastiques, à travers la mise en place de dispositifs de dépollution au niveau des réseaux ou encore l'équipement des vallons secs littoraux ainsi que le traitement des micro-déchets au niveau des stations d'épuration de grande capacité.

M. PUJOL (Préfecture maritime de la Méditerranée) demande à quel moment sera mise en place la réforme des redevances prévu dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

Mme EL MESAUDI indique que cette réforme des redevances sera intégrée dans la loi de finances 2024, pour une application en 2025. Toutefois, étant donné que les redevances sont calculées sur les données de l'année précédente, ce nouveau mode de calcul pour les redevances sera appliqué en 2025 sur les factures d'eau, et les paiements de redevances aux agences de l'eau interviendront en 2026.

M. DURAND demande si les tarifs d'abonnement pour les usagers au réseau d'eau vont augmenter.

Mme EL MESAUDI répond que cela fait partie des discussions en cours et qu'elle n'est pas en mesure d'apporter des précisions sur ce point.

M. DURAND ajoute qu'une réforme serait nécessaire car l'Agence de l'eau soutient aujourd'hui l'activité de minéraliers alors que ces derniers prélèvent de l'eau dans les nappes phréatiques. Il indique que ces aides devraient être orientées plutôt vers les communes et les usagers.

Mme EL MESAUDI rappelle le principe « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » de l'Agence de l'eau et ajoute que les minéraliers ne sont pas censés échapper à ce principe.

M. DAHON (Chambre de Commerce et d'Industrie du Var) demande si les aides octroyées par l'Agence de l'eau aux entreprises pour les économies d'eau sont conditionnées à des volumes d'eau économisés.

Mme EL MESAUDI indique que des seuils minimums de volumes d'eau économisés sont bien en cours de définition.

M. FONTICELLI (Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique) rappelle que le Plan Eau du Gouvernement encourage la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) issues des stations d'épuration et demande si ce 12^{ème} programme abonde en ce sens. Il précise que ce REUT signifie *in fine* des rejets en moins dans les cours d'eau et donc des prélèvements en plus dans les milieux aquatiques.

Mme EL MESAUDI répond que ce 12^{ème} programme prévoit bien de soutenir la mobilisation de ressources de substitution dont la REUT fait partie mais avec un principe de sobriété et de gestion des usages en amont de toute substitution.

M. OLIVARI (Président du Conseil Scientifique du Contrat de Baie) s'interroge sur la place des milieux aquatiques dans la réflexion sur les économies d'eau en lien avec le changement climatique. Il indique que la question du débit réservé va déterminer la part d'eau laissée au cours d'eau et qu'il faut savoir que le manque d'eau dans les cours d'eau entrave la remontée des poissons migrateurs et que ces petits cours d'eau participent à la qualité de l'environnement.

M. DURAND demande si la parution d'un texte réglementaire visant la protection des zones de sauvegarde des ressources stratégiques adviendra. Il ajoute qu'il est inutile de définir de telle zones si des projets viennent ensuite y prélever de l'eau et qu'il est du rôle de l'Agence de l'eau de les protéger. Il ajoute qu'une fois détruites, cela sera trop tard.

Mme EL MESAUDI indique que des textes réglementaires relatifs à la protection de ces espaces existent, notamment dans le Code de l'Environnement, et ajoute que l'Agence de l'eau RMC encourage cette protection mais que l'évolution de ces textes ne relève pas de l'Agence.

M. VINCENT questionne l'Agence de l'Eau et la Cellule d'animation sur le délai d'envoi des fiches-actions rédigées (fixé au 15 octobre prochain) alors que le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau ne sera pas encore voté et que ses taux d'intervention ne seront pas encore connus, empêchant ainsi de renseigner correctement les plans de financement des actions.

Mme EL MESAUDI répond qu'effectivement le 12^{ème} programme sera validé en décembre 2024 mais que les taux et certaines modalités d'aide seront connus dès l'automne permettant ainsi d'analyser le programme d'actions de la phase 2 du Contrat de Baie et connaître le niveau de soutien financier de l'Agence de l'eau RMC.

Mme ROUX complète en précisant que la Cellule d'animation échangera avec les partenaires financiers cet automne puis un retour sera effectué auprès des maîtres d'ouvrage sur les possibilités de co-financement de manière à ce qu'ils puissent confirmer et ajuster leurs fiches-actions en conséquence.

Les travaux de construction de la phase 2 doivent donc nécessairement se faire en parallèle de la finalisation de construction du 12^{ème} programme de l'Agence, afin de garantir une continuité entre les phases 1 et 2 du Contrat de Baie et ainsi maintenir la dynamique territoriale.

M. VINCENT indique que les maîtres d'ouvrage auront besoin du cadre d'intervention présenté par l'Agence de l'eau RMC pour réfléchir aux actions à proposer.

Mme ROUX répond que la présentation de l'Agence de l'Eau ainsi que le compte-rendu de la présente réunion seront bien diffusés aux membres du Comité de Baie au plus tôt.

Elle propose à Mme EL MESAUDI de compléter ses propos en donnant des précisions sur les aides exceptionnelles que permettra le 12^{ème} programme de l'Agence.

Mme EL MESAUDI assure que l'Agence de l'eau RMC sera bien aux côtés des acteurs du territoire pour contractualiser la phase 2 du Contrat de Baie, et précise que le 12^{ème} programme de l'Agence prévoit de labelliser des Contrats « Eau & Climat » s'ils intègrent de manière suffisante la question du changement climatique. De plus, le principe des aides exceptionnelles se poursuivra dans ce nouveau programme, c'est-à-dire que certaines actions non-éligibles de manière classique au 12^{ème} programme de l'Agence pourront bénéficier d'une aide exceptionnelle au titre du Contrat. Elle cite pour exemple les actions sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau qui pourront être accompagnées seulement dans le cadre d'un contrat.

M. HERRAIZ (Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat PACA) questionne l'Agence de l'eau sur les possibilités d'obtenir des financements en dehors des contrats.

Mme EL MESAUDI indique qu'il sera possible d'établir des contrats de branches et qu'il sera nécessaire d'échanger sur ce point. L'accompagnement des actions collectives comme ce fut le cas pour l'opération Pro'Baie reste possible et si

l'ampleur de l'action est d'envergure régionale, il sera nécessaire de définir les objectifs en fonction des enjeux prioritaires identifiés.

Mme JERÔME (Communauté d'Agglomération Provence Verte) interroge l'Agence de l'eau RMC sur les possibilités de financer la mise en conformité de l'assainissement non-collectif dans le 12^{ème} programme.

Mme EL MESAUDI répond que l'Agence de l'eau n'interviendra pas dans ce domaine dans le prochain programme d'intervention.

M. VINCENT invite ensuite Mme EL MESAUDI à poursuivre sa présentation sur le nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique établi pour le bassin Rhône Méditerranée.

[4. Présentation du nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement climatique \(PBACC\) pour le bassin Rhône Méditerranée](#)

Mme EL MESAUDI présente les contours et les objectifs du nouveau Plan d'Adaptation au Changement Climatique (2024-2030) du bassin Rhône Méditerranée.

[En synthèse \(cf. diaporama joint\) :](#)

Ce nouveau PBACC a été adopté en décembre 2023 par le Comité de bassin pour 6 ans (2024-2030) pour répondre aux effets du changement climatique de plus en plus marqués sur le bassin Rhône Méditerranée (hausse des températures, baisse des précipitations et du débit des cours d'eau, augmentation de l'assèchement des sols, etc.).

Organisé autour 5 grands enjeux (la baisse de la disponibilité en eau, la perte de la biodiversité aquatique et humide, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et les risques naturels liés à l'eau), de 30 défis à relever d'ici 2030 et d'un panel de solutions, ce nouveau PBACC propose aux territoires de mettre en débat les différents diagnostics de vulnérabilité des territoires identifiés pour chacun des 5 enjeux afin de déterminer et de prioriser localement les actions à mener.

Echanges

Mme ROUX complète l'intervention de Mme EL MESAOUDI en indiquant qu'une réunion d'échanges s'est tenue avec l'Agence de l'eau RMC le 6 mai dernier en présence de la Cellule d'animation du Contrat de Baie, de l'équipe en charge de l'élaboration du PLUi de la Métropole TPM et de la Directrice du Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, afin de voir comment décliner ce nouveau Plan sur le territoire du Contrat de Baie.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'engager cette réflexion à travers deux étapes : tout d'abord la rédaction, à court terme, d'une note faisant état du niveau d'articulation existant déjà entre le programme d'actions actuel du Contrat de Baie et les défis proposées par le PBACC, puis l'inscription d'une fiche-action à la phase 2 du Contrat, visant la mise en débat de ces enjeux sur le territoire du Contrat de Baie. Cela pourra être organisé sous la forme d'ateliers thématiques et/ou géographiques ou de rencontres territoriales. Une animation conjointe avec le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau sur une partie du territoire a également été envisagée.

M. DURAND félicite l'Agence de l'eau pour ce travail effectué sur la question du changement climatique. Il invite les participants à découvrir et manipuler un outil développé aux Etats-Unis sur la simulation de l'évolution du climat d'ici 2050 qui permet de connaître les températures projetées sur nos territoires à cet horizon.

M. VINCENT remercie Mme EL MESAOUDI pour ses présentations et propose ensuite aux membres du Comité de Baie de découvrir la vidéo produite par la Cellule d'animation et la Direction de la communication de la Métropole TPM pour faire connaître cette démarche au grand public.

Diffusion de la vidéo : « A la découverte du Contrat de Baie »

→ <https://vimeo.com/982620428>

Mme ROUX précise que cette vidéo est la première d'une série et qu'elle sera complétée par d'autres vidéos, très courtes, qui s'attacheront à donner la parole aux acteurs de la démarche et à valoriser les avancées des projets inscrits au Contrat de Baie.

M. VINCENT trouve cet outil pédagogique et simple et incite l'ensemble des membres du Comité de Baie à le relayer sur leurs outils de communication en ligne.

M. VOLPIN (Association VIE DE L'EAU) est étonné de ne pas avoir entendu parler des masses d'eau souterraines pendant cette réunion alors que certaines, comme celle de la plaine de l'Eygoutier, sont aujourd'hui particulièrement menacées par des projets publics.

M. VINCENT demande si ses propos concernent le projet de nouvelle déchetterie / ressourcerie au Pradet.

M. VOLPIN répond que oui.

Mme MORICE (Métropole TPM) répond qu'il s'agit-là d'un projet localisé sur des terrains de la Métropole TPM et au cœur d'une zone d'activité où se trouvent déjà plusieurs activités économiques : le magasin Point P, la carrosserie de la Diligence, le tout à proximité de la Zone d'Activités Economiques des Castors.

Elle précise que cette zone fait également l'objet d'activités de cabanisation qui peuvent impacter fortement la qualité des eaux souterraines et qu'il serait pertinent que l'association se penche sur cette problématique.

Elle ajoute que ce futur pôle de valorisation répond à une exigence réglementaire, la déchetterie du Pradet n'étant plus autorisée à rester à son emplacement actuel, et qu'il prend en compte l'impact sur la ressource en eau souterraine en prévoyant, entre autres, l'aménagement d'un bassin de décantation. Elle termine son propos en indiquant que ce projet est vertueux et qu'il comprend aussi une ressourcerie, répondant ainsi à une logique d'économie circulaire, et un point de collecte des containers mis aux normes.

M. OLIVARI ajoute que la Cellule d'animation du Contrat de Baie travaille avec le Conseil Scientifique, dont est membre Yves TRAVI, expert en hydrogéologie, sur l'élaboration du Tableau de Bord de Suivi Environnemental (TBSE) du Contrat de Baie. Il précise qu'à travers cet outil, toutes les masses d'eau, y compris souterraines, du périmètre du Contrat de Baie seront suivies via un certain nombre de points de surveillance.

Mme ROUX complète ces propos et indique que trois catégories d'indicateurs (pression, état et réponse) seront proposées dans le cadre de ce travail sur le TBSE et qu'il concernera bien toutes les masses d'eau du Contrat de Baie (superficielles, côtières et souterraines).

Par ailleurs, elle ajoute qu'un plan d'actions existe également pour travailler sur la réduction des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides au niveau des aires d'alimentation des quatre captages prioritaires en eau potable existants sur notre territoire : La Foux (Le Pradet), Fonqueballe (La Garde), Golf Hôtel et Père Eternel (Hyères).

En l'absence de questions supplémentaires, **M. VINCENT** propose de clore la réunion et laisse la parole au Délégué Mer et littoral de la DDTM du Var.

M. HOULLIER (DDTM du Var) remercie les membres du Comité de Baie pour la qualité des échanges et des présentations et les félicite pour le travail commun effectué visant l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux sur notre territoire. Il souligne le dynamisme de la concertation du Contrat de Baie et le travail mis en œuvre à travers son plan d'actions.

M. VINCENT ajoute que ce travail est porté depuis le début de la démarche par la Métropole TPM et aujourd'hui par les services de Mme MORICE, au sein de la Direction Générale Adjointe « Développement Durable et Valorisation du Territoire ». Il invite ensuite Mme MORICE à présenter son équipe.

M. VINCENT rappelle les débuts de la réflexion sur le Contrat de Baie en 1995 où, la Rade étant malade, il a fallu trouver un remède qui a été le Contrat de Baie. Il trouve que ce travail est remarquable et en est fier, et indique que ce Contrat de Baie a même été valorisé à l'étranger à plusieurs reprises (Tanger, Liban, etc.). Il est également fier de l'état d'esprit « Contrat de Baie » qui existe aujourd'hui.

Il conclut cette réunion en remerciant les membres pour leur présence et leur souhaite un bel été.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

ETAIENT PRESENTS :

Collège des élus des collectivités territoriales concernées par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

- M. Gilles VINCENT, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Vice-Président) ; Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée (Vice-Président), Commune de Saint-Mandrier (Maire), Président du Comité de Baie
- M. Jean-Martin GUISIANO, Méounes-les-Montrieux (Maire) et Communauté de communes Provence Verte (Vice-Président)
- Mme Catherine ALTARE, Commune de Puget-ville (Maire)
- Mme Marie-Pierre DAMAGNEZ, Commune de Signes (Adjointe au Maire)
- Mme Sophie OURDOUILLIE, Commune de La Garde (Adjointe au Maire),
- M. Denis GUTIERREZ, Commune de Toulon (Conseiller municipal)
- Mme Christelle BILLET, Département du Var
- Mme Charline RAGOT, Commune de La Garde
- Mme Marine NIRONI, Commune du Pradet
- M. Nicolas ROY, Commune de Hyères
- M. Maxime SEBE, Commune de Bormes-les-Mimosas
- Mme Anne JEROME, Communauté d'Agglomération Provence Verte
- M. Jérôme BINOT, Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (Directeur)
- M. Bertrand ELHY, Syndicat de Gestion de l'Eygoutier
- M. Aurélien BOERI, Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau

Collège de l'Etat, de ses services et des établissements publics

- M. Lionel HOULLIER, Direction départementale des territoires et de la mer du Var (Délégué Mer et littoral)
- M. Alain PUJOL, Préfecture maritime de la Méditerranée (CECMED)
- Mme Fatiha EL MESAOUDI, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Mme Sophie-Dorothee DURON, Parc national de Port-Cros (Directrice)
- M. Pierre AVONDO, Office Français de la Biodiversité

Collège des personnes morales expertes

- M. Georges OLIVARI, Conseil Scientifique du Contrat de Baie (Président)
- M. Vincent RIGAUD, Centre Méditerranée IFREMER (Directeur)
- M. Nicolas WAZYLYNA, Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT-Var)
- M. Guy HERROUIN, Pole Mer Méditerranée

Collège des usagers concernés par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

- M. Martin DAHON, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- M. Mickaël GUEGAN, Chambre d'Agriculture du Var
- M. Jean-Luc HERRAIZ, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA
- M. Louis FONTICELLI, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Président)
- M. Guy HILY, Fédération varoise des activités nautiques - Section Environnement
- Mme Sabine COLL, Fédération varoise des activités nautiques - Section Environnement (Présidente)
- M. Claude DUVAL, Association AVSANE
- M. Pierre BLAS, Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) Cuers/Pierrefeu
- M. Maxime DUSSAUX, Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) Cuers/Pierrefeu
- M. André TREDE, Fédération MART (Président)
- M. Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée (Président)
- Mme Michèle DURAND, Confédération Environnement Méditerranée

- Mme Anne CHEMIER, Collectif d'initiatives pour l'environnement du territoire des Maures et alentours (CIETM)
- M. Marc VOLPIN, Association VIE de l'Eau
- M. Matthieu CRISPI, Association Naturoscope (Co-Président)
- M. Jérôme LOMBARD, Association Naturoscope

Autres participants :

- Mme Christine MORICE, Métropole Toulon Provence Méditerranée (DGAS Développement durable et valorisation du territoire)
- Mme Virginie DAVID, Métropole Toulon Provence Méditerranée (DGAS-Adjointe Développement durable et valorisation du territoire)
- Mme Magali ROUX, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Chef du Service Gestion intégrée de la zone côtière)
- Mme Laure MARAVAL, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Animatrice du Contrat de Baie)
- M. Raphaël ROBERT, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Chargé d'études Contrat de baie)
- M. Guirec QUEFFEULOU, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Chef du Service Gestion et Aménagement des milieux aquatiques et des zones humides)
- Mme Maryline CUESTA, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Chargée de mission Environnement à la Direction des Ports)

ETAIENT EXCUSES :

- M. Jean-Louis MASSON, Président du Département du Var
- M. André GARRON, Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- M. Thierry ALBERTINI, Maire de La Valette-du-Var
- Mme Christine AMRANE, Maire de Collobrières
- M. Arnaud LATIL, Maire de Carqueiranne
- M. Cédric BAZET-SIMONI, Directeur opérationnel du Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée

- M. Damien BELLON, Métropole TPM (Antenne de Hyères)
- Mme Camille GUICHARD, Mme Laurence FINEL et M. Thierry CORNELOUP (Région PACA)
- M. Grégoire DE SAINT-ROMAIN et Mme Catherine VILLARUBIAS (DREAL PACA)
- Le Directeur de la DGA Essais Missiles - Site Méditerranée
- Mme Isabelle MAURY (Société du Canal de Provence)